



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 FEVRIER 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 34

Mis en ligne le : 11/02/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le six du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - -- Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI -- M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. LARLET - M. WAHARTE -

Pouvoirs :

Mme HAMOU-THERREY à Mme RAFIA

Mme ROVARINO à Mme CUIILLIERE

Mme CHAUVIN à Mme MICHEL

Absents :

M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE- M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

N° Acte : 7.1

Délibération n°25-05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Municipale que, conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires sur les bases d'un rapport, dans un délai de deux mois précédent l'examen des propositions budgétaires par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président de séance donne lecture du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et ouvre le débat en attribuant successivement la parole aux divers membres de l'Assemblée Municipale qui ont demandé à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2025 sur les bases du rapport.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 10/02/2025

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE





**RAPPORT PREALABLE AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
DE L'ANNEE 2025**

Conseil municipal du 6 février 2025

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer les conseillers municipaux et de discuter des conditions d'élaboration du budget primitif ainsi que des perspectives sur les années futures. Il s'appuie sur la présentation du contexte économique et institutionnel et de la situation financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions structurelles et conjoncturelles qui influent sur sa capacité financière.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au représentant de l'Etat et au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

INTRODUCTION

Le projet de budget primitif 2025 sera soumis au vote du conseil municipal le 27 mars 2025. Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu sur la base du présent rapport de présentation qui participe directement à l'élaboration du budget et qui traduit les orientations politiques de la majorité municipale.

Les orientations présentées dans ce rapport tiennent compte des éléments connus ou anticipés par les services à la fin du mois de décembre 2024. Celles-ci s'appuient donc sur des hypothèses de travail susceptibles d'évoluer, compte tenu du contexte local, national et international, avant comme après le vote de notre budget primitif fin mars 2025.

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 : Le contexte économique et les contraintes de la construction budgétaire plombée par l'absence de Loi de Finances	3
A. Le contexte économique international et national	3
B. Situation financière des collectivités locales en 2024 et perspectives pour 2025	4
C. Une profonde incertitude liée à l'absence de Loi de Finances	5
PARTIE 2 : Situation financière de la ville – Analyse rétrospective	8
A. La section de fonctionnement	8
B. La section d'investissement	13
C. Résultats de clôture provisoire	15
PARTIE 3 : Les orientations budgétaires de la ville pour 2025	16
A. Evolution de la section de fonctionnement	16
B. Evolution de la section d'investissement	20
C. Evolution de l'encours de dette	21
CONCLUSION	23
Annexe 1 : Données détaillées sur les dépenses de personnel	24
Annexe 2 : Données sur la gestion de la dette du budget principal	27
Annexe 3 : Le budget annexe des cimetières	29

PARTIE 1 : Le contexte économique et les contraintes de la construction budgétaire plombée par l'absence de Loi de Finances

Le débat sur l'élaboration du budget 2025 doit se placer à l'aune de la situation économique générale mais surtout du contexte inédit d'absence de Loi de Finances et de Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

A. Le contexte économique international et national

1. Une dynamique mondiale marquée par des signaux contrastés¹

Selon le Fonds monétaire international (FMI) dans son rapport sur les Perspectives économiques mondiales, la croissance mondiale est estimée à 3,1 % pour 2024. Ce chiffre, bien que supérieur aux prévisions initiales, demeure en deçà de la moyenne historique des deux dernières décennies qui s'établissait autour de 3,8 % par an.

Plusieurs facteurs contribuent à ce ralentissement, notamment une inflation persistante, des taux d'intérêt élevés, et une géopolitique instable, particulièrement en raison de la guerre en Ukraine. Cette situation a engendré des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier pour les matières premières telles que le gaz naturel et les céréales, affectant gravement l'économie mondiale.

En revanche, certaines économies, comme les États-Unis et la Chine, montrent une résilience inattendue. Les États-Unis, par exemple, continuent d'afficher des performances économiques robustes malgré les hausses de taux directeurs par la Réserve fédérale (FED). En Chine, l'appui budgétaire massif déployé par le gouvernement central dans les infrastructures et les nouvelles technologies a permis de stabiliser la situation économique après une année 2023 difficile marquée par une crise immobilière.

Les perspectives pour 2025 restent prudentes. Le FMI prévoit une croissance mondiale légèrement plus élevée, à 3,2 %, mais cette amélioration pourrait être fragile. Comme le souligne le rapport, l'inflation mondiale devrait progressivement ralentir pour atteindre 5,8 % en 2024, puis 4,4 % en 2025. Cependant, des risques subsistent : les tensions géopolitiques pourraient entraîner de nouvelles hausses des prix des matières premières, et une inflation sous-jacente plus élevée pourrait forcer les banques centrales à maintenir des politiques monétaires restrictives. Les experts du FMI insistent sur la nécessité pour les gouvernements de se concentrer sur l'assainissement des finances publiques tout en poursuivant des réformes structurelles, afin de renforcer la productivité et la stabilité à long terme.

2. L'Union Européenne en pleine incertitude économique

Le rapport de la Commission européenne sur les perspectives économiques de la zone euro souligne que la croissance économique dans la région est estimée à 0,9 % en 2024, bien en dessous des attentes. Ce ralentissement est largement attribué aux politiques monétaires restrictives menées par la Banque centrale européenne (BCE), qui a décidé de relever ses taux d'intérêt pour lutter contre une inflation persistante. L'inflation dans la zone euro, bien que sur une trajectoire descendante, reste élevée, notamment en raison de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, consécutive à la guerre en Ukraine.

En conséquence, plusieurs pays européens, notamment ceux du sud de l'Europe, voient leur économie souffrir. L'Allemagne, première économie de la zone, a enregistré une baisse de sa production industrielle, exacerbée par des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et une demande extérieure en baisse. Les économies plus petites, telles que l'Espagne et l'Italie, subissent également les effets de la hausse des coûts d'emprunt, qui freinent les investissements publics et privés.

Les perspectives pour 2025, toutefois, s'annoncent plus optimistes, avec une croissance prévue à 1,5 % dans la zone euro. Selon le même rapport, cet optimisme repose sur une baisse progressive des taux d'inflation, qui devrait permettre un assouplissement des politiques monétaires de la BCE. De plus, les fonds européens destinés à la relance post-COVID continueront de soutenir les

¹ Sources : Rapport du FMI, avril 2024, PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

investissements dans les infrastructures et les énergies renouvelables. Cependant, le rapport met en garde contre des risques de divergence entre les États membres, notamment ceux ayant une dette publique élevée, comme la France, la Grèce et l'Italie, qui pourraient être contraints de réduire leurs dépenses publiques pour respecter les critères budgétaires européens

3. La France confrontée à la nécessité de baisser ses dépenses publiques²

En France, l'année 2024 a été marquée par une croissance économique modeste, estimée à 0,7 %. Ce chiffre, inférieur aux prévisions initiales du gouvernement et des analystes, reflète les difficultés structurelles auxquelles le pays est confronté, notamment une inflation persistante et des tensions sociales liées aux réformes structurelles.

Le rapport de la Cour des comptes sur la situation des finances publiques en France souligne que la dette publique du pays continue de croître, atteignant 112 % du PIB, tandis que le déficit budgétaire s'établit à 6,1 % après 5,5 % en 2023. La hausse des prix de l'énergie, combinée aux répercussions de la guerre en Ukraine, a érodé le pouvoir d'achat des ménages et augmenté les charges des entreprises.

Le rapport de la Cour des comptes met en lumière la nécessité pour la France de maîtriser ses dépenses publiques tout en stimulant la croissance. Parmi les recommandations figure l'accélération des réformes structurelles, notamment dans les secteurs des retraites et du marché du travail. Cependant, ces réformes suscitent de vifs débats, comme en témoigne l'ampleur des mouvements sociaux qui ont secoué le pays en 2023 et 2024. Par ailleurs, la dépendance de la France à l'égard des importations énergétiques pose des défis supplémentaires, alors que le gouvernement s'efforce d'accélérer la transition énergétique.

Pour 2025, les perspectives économiques pour la France sont légèrement plus optimistes. La Cour des comptes prévoit une croissance de 1,2 %, soutenue par la reprise de l'investissement privé et la stabilisation des prix de l'énergie. Toutefois, les marges de manœuvre budgétaires restent limitées, et la poursuite des réformes structurelles sera cruciale pour restaurer la confiance des investisseurs et garantir la viabilité des finances publiques à long terme

B. Situation financière des collectivités locales en 2024 et perspectives pour 2025³

1. La décélération des recettes de fonctionnement en 2024

En 2024, les recettes de fonctionnement (RRF) des collectivités devraient progresser de 2,3 % pour atteindre 276,5 milliards d'euros, bien que cette hausse soit moindre qu'en 2023 (+3,9 %).

Les recettes fiscales (176,6 milliards d'euros) augmenteraient de seulement 1,8 %, en raison de la faible revalorisation des bases de taxes foncières (+3,9 % contre +7,1 % en 2023), affectant particulièrement les locaux non professionnels et industriels. La taxe foncière sur les propriétés bâties augmenterait de 4,8 %, la cotisation foncière des entreprises de 4,6 %, tandis que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères demeurerait stable. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, quant à lui, baisserait malgré la majoration de taux par de nombreuses communes.

Les dotations de l'État (40,7 milliards d'euros) augmenteraient légèrement (+0,6 %), avec une hausse de la dotation de solidarité urbaine et une nouvelle dotation pour les communes.

Enfin, les produits des services et autres recettes progressent respectivement de 6,1 % et 4,5 %, avec un soutien accru aux départements.

2. Des dépenses qui, a contrario, continuent d'augmenter malgré la baisse de l'inflation

Les collectivités locales devraient enregistrer des dépenses de fonctionnement de 237 milliards d'euros, soit une hausse de 4,4 %. Cette augmentation est principalement attribuée aux charges

² Sources : Rapport de la cour des comptes, « la situation et les perspectives des finances publiques », juillet 2024

³ Sources : Note de conjoncture banque postale du 25 septembre 2024

générales, qui atteindraient 59,8 milliards d'euros (25 % des dépenses), avec une progression de 4,4 %, dépassant l'inflation prévue de 2,5 %. Les dépenses de personnel, représentant 35 % du total avec 83,5 milliards d'euros, augmenteraient de 4,8 %.

Bien que ces taux semblent modérés par rapport aux années précédentes, ils restent élevés par rapport à la période d'avant la crise du Covid. Les collectivités continuent de faire face aux conséquences de l'inflation de 2022-2023, avec des coûts influencés par des décisions gouvernementales, notamment une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5 % en juillet 2023 et une augmentation du remboursement des transports publics. De plus, certaines collectivités, dont Vitrolles, ont voté des primes pour compenser la hausse du coût de la vie.

Les dépenses d'intervention, qui englobent les actions envers les territoires, devraient atteindre 81,6 milliards d'euros, soit 34 % du total. Parmi celles-ci, les dépenses sociales augmenteraient de 4,5 %, atteignant 40,5 milliards d'euros. Bien que le revenu de solidarité active (RSA) connaisse une légère hausse, cela est compensé par une diminution du nombre de bénéficiaires. Les allocations comme l'APA et la PCH continueraient de croître, soutenues par des revalorisations salariales.

D'autres dépenses courantes, telles que les subventions et les contingents obligatoires, s'élèveraient à 36 milliards d'euros, avec une augmentation de 4 %.

En revanche, certaines dépenses exceptionnelles, comme les provisions sur les droits de mutation, devraient reculer de 5,5 %.

Enfin, les intérêts de la dette continueraient d'augmenter, atteignant 5,6 milliards d'euros (+ 17,9 %), en raison de l'augmentation des taux d'intérêt. Bien que cette hausse soit significative, les intérêts ne représentent que 2,4 % des dépenses courantes, ce qui en limite l'impact sur le budget global des collectivités.

3. Des investissements toujours dynamiques

Les collectivités locales font face à une contraction de leur épargne brute de 8,7 %, atteignant 39,5 milliards d'euros, principalement en raison d'un ralentissement des recettes de fonctionnement. Ce déclin est généralisé et fait revenir l'épargne brute à son niveau de 2018, avant que l'épargne nette ne finance que 26 % des investissements hors dette.

Néanmoins, les investissements des collectivités continuent d'augmenter de 7 %, soutenus par une hausse des dépenses d'équipement (+ 7,7 %) et des subventions (+ 3,9 %). Cependant, les départements devront réduire leurs subventions d'investissement pour la deuxième année consécutive ce qui pourrait pénaliser la commune.

Les investissements seront financés à 33 % par des recettes en hausse de 3 %, notamment grâce au fonds de compensation pour la TVA, mais les subventions d'État, initialement attendues en forte hausse, seront finalement moins élevées que prévu. Les emprunts nouveaux constitueront 30 % du financement des investissements, avec une hausse significative dans toutes les catégories de collectivités.

Malgré cet accès accru à l'emprunt, les collectivités devront prélever sur leurs fonds de roulement pour couvrir leurs besoins d'investissement, entraînant une contraction de leur trésorerie, qui atteindra 56,8 milliards d'euros à la fin de l'année. Ce montant est supérieur à 2019, mais inférieur à 2020, ce qui laisse néanmoins une marge pour des investissements futurs.

C. Une profonde incertitude liée à l'absence de Loi de Finances

1. Une dégradation actée des finances publiques

À la sortie de l'été, le Gouvernement de Michel Barnier a annoncé que le déficit pour 2024, initialement prévu en dessous de 4,4%, s'établirait plutôt à 6,1%. De fait, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027, adoptée en décembre 2023, était caduque dès février 2024.

La charge de la dette des Administrations Publiques (APU) devrait progresser en 2024 pour atteindre 2,10 points de PIB, dont une part importante est portée par l'État avec 1,60 point de PIB, soit 76% de la charge de la dette globale. Le retour en dessous des 3% de PIB est de nouveau reporté.

2. Un Projet de Loi de Finances (PLF) marqué du sceau de la rigueur

L'objectif initial affiché était de redresser les finances publiques par la réduction des dépenses publiques de plus de 60 milliards d'euros. Le gouvernement espérait ainsi ramener le déficit à -5% au lieu de -6,7% attendu en cas d'inaction. Selon la Cour des comptes, « l'ajustement historique des finances publiques sur la période 2025-2027 n'est quasiment pas documenté, tant en dépenses qu'en recettes ».

Dans ce contexte, le PLF annonçait un effort de 5 milliards d'euros dès 2025, pour un retour du déficit public à 5% du PIB, au moyen de trois mesures phares :

1. La mise en place d'un fonds de précaution pour les collectivités, alimenté par le prélèvement sur les recettes des 450 plus grandes collectivités pour un montant de 3 milliards d'euros.
2. Le gel de la part de TVA transférée aux collectivités à son niveau de 2024, représentant 1,2 milliard d'euros.
3. La réduction du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA). Désormais, les dépenses de fonctionnement seraient exclues de l'assiette éligible, et le taux autrefois à 16,404% réduit à 14,850%, soit une réduction de 0,8 milliard d'euros.

Ces décisions ont suscité une vive réaction des élus, qui estimaient que les collectivités, représentant une faible part du déficit public, ne devraient pas supporter un fardeau aussi important. Les collectivités auraient dû ainsi contribuer à 12,5 % de l'effort national de réduction du déficit, alors qu'elles ne représentent que 8,1 % de l'endettement public.

Pour Vitrolles, ces mesures représentaient une baisse de recettes de l'ordre de 1,8 millions d'euros

- 1,5 millions de prélèvement sur recettes résultant de la mise en place du fond de précaution (2% des recettes réelles de fonctionnement)
- 300 000 € de baisse du FCTVA en investissement
- 45 000 € de suppression du FCTVA en fonctionnement

Par ailleurs, d'autres mesures devaient impacter fortement la commune en augmentant ces charges :

- Augmentation de 12 points des cotisations à la CNRACL selon des modalités à affiner
 - o 4 points par an pendant 3 ans : 3 x 828 000 €
 - o 3 points par an pendant 4 ans : 4 x 621 000 €
- Augmentation d'1 point des cotisations à l'URSSAF URSSAF = 207 000 €
- Augmentation des taxes sur les fluides : 700 000 €

Soit un "effet ciseau" de l'ordre de 4,1 millions.

3. Une situation inédite liée à la censure du Gouvernement

Le gouvernement de Michel Barnier a été censuré par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024, à la suite de l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

François Bayrou a été nommé Premier ministre le 13 décembre 2024, succédant à Michel Barnier. En réponse à l'absence de budget pour 2025, le Parlement a adopté une "loi spéciale" le 18 décembre 2024. Cette loi permet de garantir la continuité des services publics jusqu'à l'adoption d'un nouveau budget en autorisant l'Etat à continuer de percevoir les impôts et d'emprunter pour financer les services publics essentiels. Elle ne traite toutefois pas tous les sujets et fait planer de nombreuses inquiétudes comme, par exemple, sur le montant des subventions de la CAF à la ville.

Le nouveau Premier Ministre a exprimé son souhait de présenter un nouveau budget d'ici mi-février 2025 en reprenant le PLF 2025 proposé par son prédécesseur dans sa version déjà amendée. Le ministre de l'Économie, Éric Lombard, a quant à lui annoncé son intention de réunir tous les partis politiques à Bercy pour trouver des compromis et faciliter l'adoption du budget 2025.

Dès lors, à la date de rédaction du présent Rapport d'Orientation Budgétaire, la France n'est dotée ni de Loi de Finances, ni de Loi de Financement de la Sécurité Sociale. Les prévisions budgétaires

pour la ville de Vitrolles restent donc à ce stade très largement hypothétiques et devront être confirmées à la parution des textes.

Il convient donc de faire preuve de la plus grande prudence dans l'élaboration du processus budgétaire, en y intégrant des hypothèses de travail issues des débats en Commissions, à l'Assemblée nationale et au Sénat. Il est fort probable en effet que nombre dispositions discutées en fin d'année 2024 figureront dans la Loi de Finances 2025.

PARTIE 2 : Situation financière de la ville – Analyse rétrospective

Afin d'éclairer le débat d'orientation budgétaire 2025, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective financière sur les exercices antérieurs.

Le compte administratif 2024 de la Collectivité sera adopté le 27 mars 2025. Toutefois, si ces grandes lignes en sont d'ores et déjà connues et peuvent être exploitées dans l'analyse rétrospective des finances de la ville les données seront stabilisées avant le vote du 27 mars 2025.

Précaution de lecture : les chiffres présentés ci-après sont des comparaisons de CA à CA, et ne sont pour 2024 que des estimations techniques, le Compte Administratif 2024 n'ayant pas encore été approuvé par le Conseil Municipal.

La présente partie 2 détaille la situation financière du budget principal de la ville. L'annexe 3 présentera celle du budget annexe des cimetières.

A. La section de fonctionnement

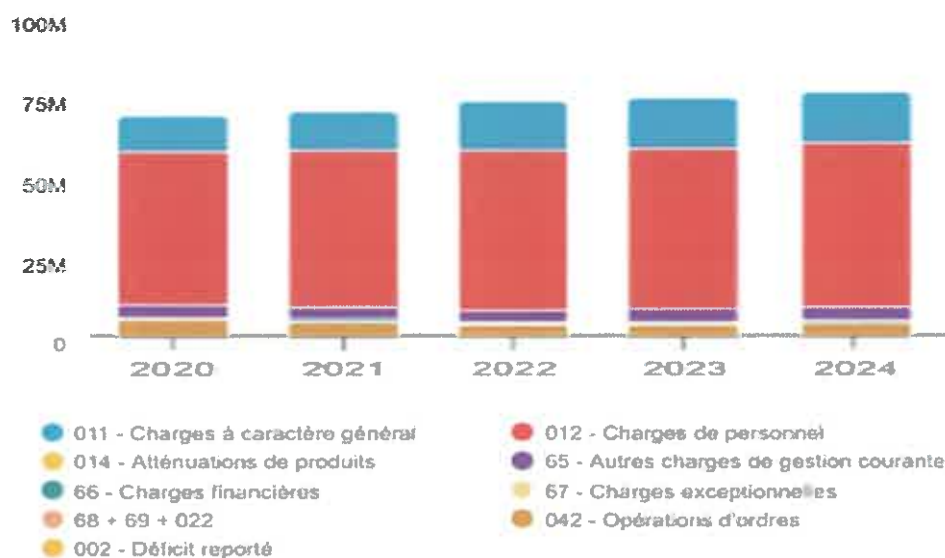
La section de fonctionnement devrait être, fin 2024, excédentaire de 11 431 274,52 euros.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 71,273 millions d'euros en 2024.

Après une forte augmentation en 2022 (+ 6,45% par rapport à 2021) liée à la hausse des prix des fluides et de l'augmentation du point d'indice et une faible augmentation 1,08% entre 2022 et 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 2% par rapport à 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Charges à caractère général	11 388 791,83	12 166 372,80	15 256 951,85	15 867 832,37	15 796 884,00	-0,4%
Charges de personnel	47 720 348,53	48 965 081,54	49 936 272,79	49 853 403,35	51 270 440,58	2,8%
Atténuations de produits	185 882,24	144 634,95	164 472,00	325 891,44	253 917,46	-22,1%
Autres charges de gestion courante	3 764 799,10	3 680 907,84	3 814 060,11	3 811 299,15	3 952 150,11	3,7%
Total des dépenses de gestion courante	63 059 821,70	64 956 997,13	69 171 756,75	69 858 426,31	71 273 392,15	2,0%
Charges financières	523 568,20	460 124,71	453 140,26	797 416,03	768 150,96	-3,7%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	111 419,98	252 191,26	284 485,77	19 785,22	123 177,51	522,6%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	63 694 809,88	65 669 313,10	69 909 382,78	70 675 627,56	72 164 720,62	2,1%
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	5 338 983,50	4 469 977,43	3 614 967,23	3 760 731,94	4 015 947,09	6,8%
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	69 033 793,38	70 139 290,53	73 524 350,01	74 436 359,50	76 180 667,71	2,3%



Alors que les charges à caractère général sont en légère baisse (-0,4%), l'augmentation porte principalement les autres charges de gestion courante (+3,7%) ainsi que sur les charges de personnel (+2,8%) qui supportent en année pleine la revalorisation du point d'indice.

Les charges de gestion courantes ont pu dans un contexte inflationniste être maîtrisées grâce à une gestion rigoureuse des services de la ville.

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2020	11 388 791,83	-10.5 %
2021	12 166 372,80	6.83 %
2022	15 256 951,85	25.4 %
2023	15 867 832,37	4.0 %
2024	15 796 884,00	-0.45 %

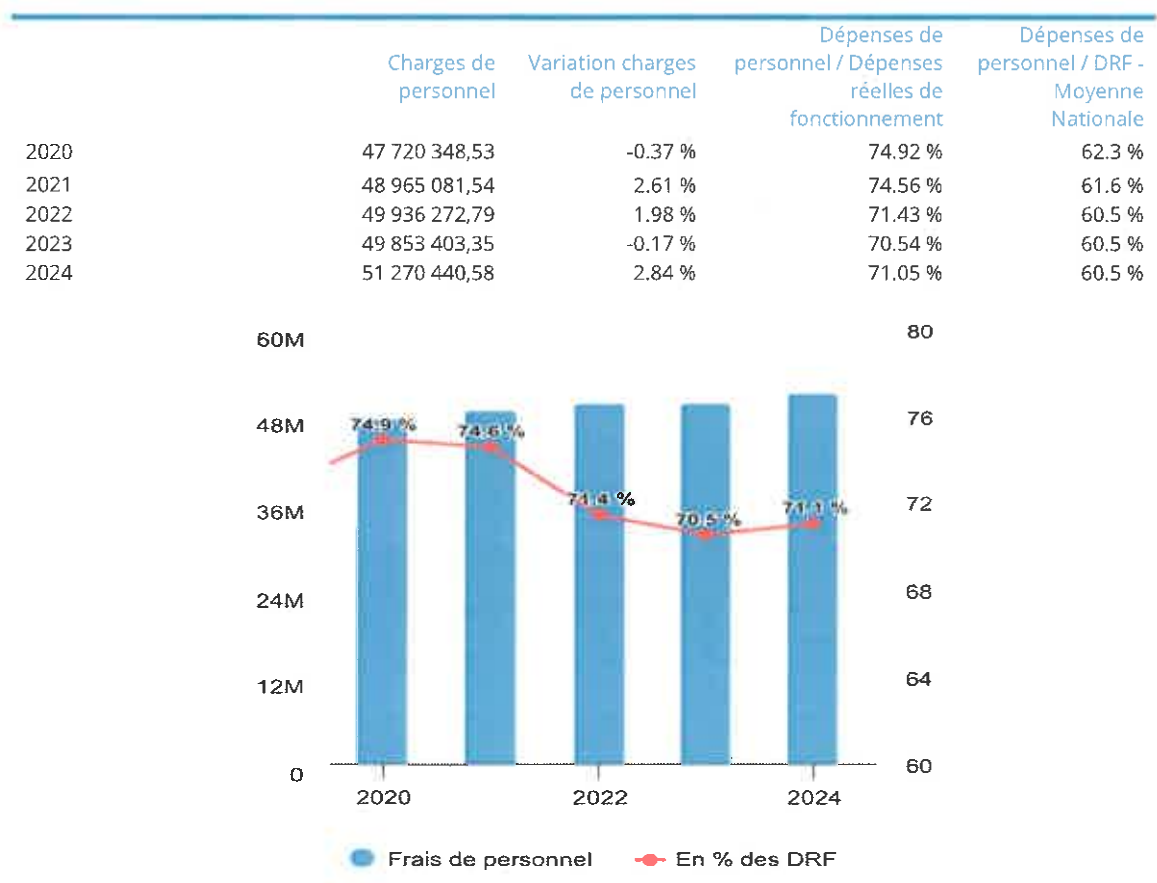
Les autres charges de gestion courantes qui comportent notamment les subventions aux associations ont légèrement augmenté de 3,7% entre 2023 et 2024.

	Autres charges de gestion courante	Variation autres charges de gestion courante
2020	3 764 799,10	-0.82 %
2021	3 680 907,84	-2.23 %
2022	3 814 060,11	3.62 %
2023	3 811 299,15	-0.07 %
2024	3 952 150,11	3.7 %

Entre 2023 et 2024, la masse salariale augmente en valeur absolue de 2,8 %. Elle augmente également en valeur relative par rapport au total de dépense de fonctionnement en passant de 70,54 % en 2023 à 71,14% en 2024. Il s'agit d'un effet arithmétique puisque la Masse salariale a plus augmenté que le total des dépenses de fonctionnement (2,8% contre 2%).

La masse salariale reste supérieure à la moyenne nationale (60,5 %), traduisant à la fois l'historique d'une ville qui a fait le choix de gérer le maximum de services en régie directe, et son engagement actuel à maintenir le niveau de ces mêmes services publics.

Toutefois, on peut constater qu'entre 2020 et 2024, ce ratio est passé de 74,92% à 71,05%, soit une baisse de 3,87 points, alors que la même baisse sur la même période est de 1,8 points en moyenne nationale.



Grâce à la solidité de sa structure financière, la commune a su en 2024 comme en 2022 et 2023, optimiser son fonctionnement pour absorber la revalorisation du point d'indice décidée unilatéralement par le gouvernement sans dégrader sa situation financière.

Enfin, après une très forte augmentation en 2023, les charges financières devraient se stabiliser légèrement à la baisse. Tandis que les charges exceptionnelles qui concernent les titres annulés sur exercices antérieurs augmentent fortement pour retrouver leur niveau de 2020.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (réel + ordre) sont en baisse de 4,2%. Cette baisse est liée à l'utilisation du fonds de roulement de la collectivité pour autofinancer ses investissements.

Toutefois, la baisse de l'excédent de fonctionnement reporté entre 2023 et 2024 (- 48,3%) est en partie compensée par l'augmentation des recettes réelles 2024 qui, elles, sont en hausse de 4%.

Ainsi les recettes réelles de fonctionnement se montent à 79,218 M€ contre 76,181 M€ en 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Impôts et taxes	62 545 730,02	59 816 853,14	61 626 990,76	61 751 020,57	64 172 774,82	3,9%
Dotations et subventions	5 803 748,04	7 818 840,93	8 279 017,74	9 301 420,12	9 354 110,01	0,6%
Autres produits courants stricts	3 145 272,22	3 516 817,77	3 373 558,87	3 997 548,93	4 375 565,23	9,5%
Atténuations de charges	402 111,79	465 103,70	1 392 861,69	1 000 775,13	1 196 172,27	19,5%
Total des recettes de gestion courante	71 896 862,07	71 617 615,54	74 672 429,06	76 050 764,75	79 098 622,33	4,0%
Produits financiers	51 905,00	21 687,00	19 085,00	130 240,00	119 461,00	-8,3%
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	1 167 889,13	991 557,23	1 193 867,23	34,88	-	-100,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	73 116 656,20	72 630 859,77	75 885 381,29	76 181 039,63	79 218 083,33	4,0%
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	338 141,33	302 930,70	285 355,44	373 099,35	505 131,33	35,4%
Produits des cessions d'immobilisations	1 106 154,86	1 173 800,00	214 820,00	7 950,00	184 878,57	2225,5%
Excédent de fonctionnement reporté	7 189 042,27	12 716 201,47	15 391 348,82	14 903 112,22	7 703 849,00	-48,3%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	81 749 994,66	86 823 791,94	91 776 905,55	91 465 201,20	87 611 942,23	-4,2%

NB : Le total des recettes de fonctionnement intègre le résultat cumulé des années précédentes.

Comme pour l'exercice 2023, les impôts, taxes et dotations de compensation des taxes locales profitent mécaniquement de la revalorisation des bases qui sont indexées sur l'indice des prix à la consommation. L'augmentation des ressources fiscales n'est donc pas liée à une hausse des taux d'imposition.

	Taux - Foncier Bati	Taux - Foncier non Bati	Produits fiscaux
2021	52.72 %	88.75 %	27 740 575,00
2022	52.72 %	88.75 %	28 664 880,00
2023	52.72 %	88.75 %	29 924 263,00
2024	52.72 %	88.75 %	31 053 284,00

Au-delà de la revalorisation des bases fiscales qui a permis une évolution de 3,77% des produits des impôts locaux, il faut également noter la très forte progression de la taxe locale sur la publicité extérieure. L'externalisation de la perception de cette taxe a permis de réaliser en 2024 plus de 1,8 millions d'euros de recettes qui correspondent à l'encaissement des exercices 2023 et 2024. L'évolution n'est donc pas significative puisée liée à un effet de rattrapage.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023
Impôts locaux	30 015 378,00	27 740 575,00	28 664 880,00	29 924 263,00	31 053 284,00	3,77%
Droits de mutation	1 757 924,08	1 827 085,51	2 427 156,91	1 518 558,32	1 566 395,62	3,15%
Taxe sur l'électricité	742 534,80	848 592,02	764 599,01	1 014 975,77	824 435,83	-18,77%

Taxe Locale sur Publicité Extérieure	384 700,29	437 782,21	445 971,03	4 913,44	1 840 255,40	NS
Taxe de séjour	442 405,45	419 488,40	734 710,63	707 258,13	696 716,93	-1,49%
Droits de place	770 706,60	113 410,00	155 182,18	31 566,91	31 181,92	-1,22%
Sous-total Fiscalité locale	34 113 649,22	31 386 933,14	33 192 499,76	33 201 535,57	36 012 269,70	8,47%
Attribution de compensation	28 095 871,00	28 095 871,00	28 095 871,00	28 094 125,00	28 094 125,00	0,00%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	336 210,00	334 049,00	338 620,00	332 810,00	281 912,00	-15,29%
Dotation de solidarité communautaire	-	-	-	122 550,00	261 396,00	113,30%
Sous-total Dotation et compensation	28 432 081,00	28 429 920,00	28 434 491,00	28 549 485,00	28 637 433,00	0,31%
TOTAL Impôts et taxes	62 545 730,22	59 816 853,14	61 626 990,76	61 751 020,57	64 649 702,70	4,69%

Après une augmentation importante en 2023, la Dotation Globale de Fonctionnement perçue par la commune augmente conformément à la loi de finances 2024 de 8,67 % pour atteindre 57,24 € par habitant, ce qui la situe toujours très en dessous de la moyenne nationale de la strate de 200 € par habitant.

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2020	1 563 431,00	1.98 %	46,33	201,00
2021	1 560 524,00	-0.19 %	46,34	198,00
2022	1 611 076,00	3.24 %	47,51	200,00
2023	1 786 229,00	10.87 %	52,68	200,00
2024	1 941 135,00	8.67 %	57,24	200,00

Les autres produits de gestion courante augmentent de 9% notamment grâce à des remboursements exceptionnels de trop perçus sur des factures et de fluides et à une hausse de fréquentation de établissements de la ville (éducation, sports, culture...)

B. La section d'investissement

La section d'investissement est déficitaire de 1 495 197,01 € en 2024. Ce déficit reste largement inférieur à l'excédent de fonctionnement ; il est le fruit d'une stratégie budgétaire maîtrisée visant à limiter le recours à l'emprunt en période de taux d'intérêts élevés.

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont des dépenses cycliques qui correspondent au calendrier des projets portés par chaque mandature. Depuis le début du mandat, on a pu observer un démarrage des opérations d'investissement ralenti par la crise sanitaire en 2020 et 2021. Puis en 2022 et 2023 les dépenses d'équipement brut liés aux projets ont pleinement pu commencer et se poursuivre en 2024.

Ces dépenses d'investissement traduisent la volonté de la majorité municipale de mettre en œuvre le programme sur lequel elle a été élue, dans une volonté affirmée de transition énergétique et écologique. La crise de l'énergie et les adaptations nécessaires de notre environnement aux changements climatiques confortent la pertinence et l'urgence des projets de la majorité, en matière de développement durable.

Au-delà de ces objectifs de transition, la collectivité reste très engagée dans la conduite de ses politiques publiques et a ainsi financé en 2024 des projets tels que :

- La poursuite des travaux du Groupe Scolaire Robert Badinter : 8,3 M€
- La rénovation de l'éclairage public et l'entretien des voiries : 1,3 M€
- La lutte contre les îlots de chaleur, l'entretien des espaces verts et naturels : 1,1 M€
- L'entretien des bâtiments communaux : 0,7 M€
- Le paiement du solde des travaux du Groupe Scolaire Anne Sylvestre : 0,7 M€

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Dépenses d'équipement brut	18 713 521,82	15 868 667,97	23 448 564,16	22 998 426,87	15 712 351,24	-31,7%
Dépenses financières d'investissement	158 617,04		34 128,60	349 229,50	374 420,00	7,2%
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	18 872 138,86	15 868 667,97	23 482 692,76	23 347 656,37	16 086 771,24	-31,1%
Remboursement de capital	4 057 767,41	4 527 958,80	3 636 010,56	4 163 549,12	4 388 218,75	5,4%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	396 500,36	3 302 785,11	1 834 490,67	7 433 977,30	5 508 904,28	-25,9%
Déficit d'investissement reporté	394 672,25	-		264 778,18	9 004 198,00	NS*
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 721 078,88	24 108 490,95	29 717 620,39	35 209 960,97	34 988 092,27	-0,6%

NB : Le total des dépenses d'investissement intègre le résultat cumulé des années précédentes.

*Non significatif

Les dépenses réelles d'investissement ont permis de finaliser une grande partie des travaux engagés par la ville depuis le début du mandat. L'année 2024 n'a pas permis de finaliser de partenariat financier avec le Conseil Départemental dans le cadre d'un Contrat Départemental de Transition Ecologique. L'absence de ce financement important a limité le démarrage de nouveaux projets structurants pour la commune expliquant ainsi la baisse de 31.1% des dépenses réelles d'investissement (hors annuités en capital) entre 2023 et 2024.

Après une forte hausse en 2023 des dépenses d'ordre liée au changement de mode de gestion des amortissements imposé par le passage à la M57, ces dépenses se stabilisent à hauteur de 5,5 M€. Il s'agit d'écritures comptables neutres qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

2. Les recettes d'investissement

Après deux années de baisse successive des recettes réelles d'investissement hors emprunt en 2022 et 2023, celles-ci augmentent de près de 60% entre 2023 et 2024.

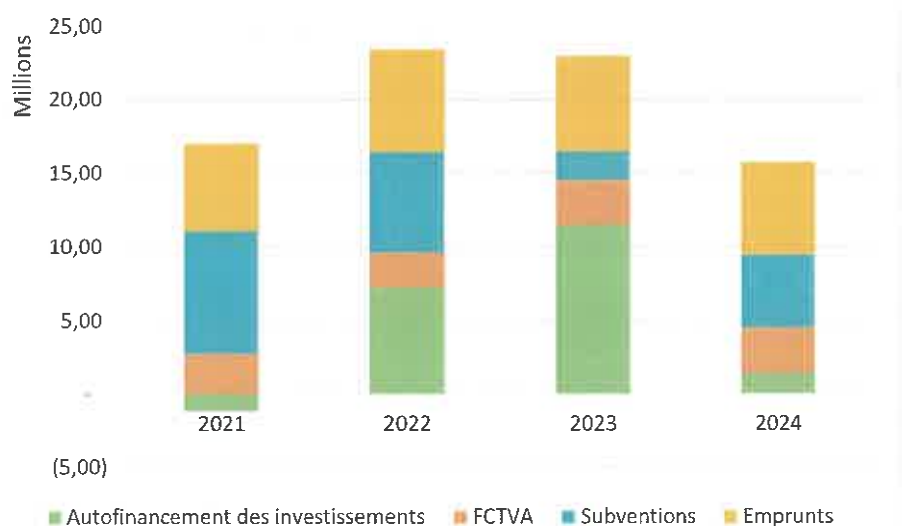
Cette augmentation porte principalement sur les dotations et les subventions grâce à la multiplication de partenaires pour le financement de projets d'investissement. Les financements ont été trouvés vers des partenaires moins traditionnels pour des dossiers plus nombreux.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Dotations et subventions	11 865 319,85	11 658 030,38	9 580 884,62	5 499 500,83	8 451 421,77	53,7%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	2 854,03	2 182,64	-	22 374,00	115 303,76	415,3%
Autres recettes réelles d'investissement	1 468 517,47	1 618 106,34	1 180 469,16	10 223,94	279 156,68	2630,4%
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	13 336 691,35	13 278 319,36	10 761 353,78	5 532 098,77	8 845 882,21	59,9%
Recettes liées à l'emprunt (chapitre 16)	2 003 331,49	6 003 867,01	7 006 614,38	6 502 611,38	6 302 300,57	-3,1%
Opérations d'ordre	5 397 342,53	7 469 831,84	5 164 102,46	10 821 609,89	9 019 720,04	-16,7%
Excédent d'investissement reporté	-	2 584 091,73	5 227 618,99	-	-	-
Excédent capitalisé 1068	5 567 805,24	-	1 293 152,60	3 349 443,32	9 324 992,44	178,4%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	26 305 170,61	29 336 109,94	29 452 842,21	26 205 763,36	33 492 895,26	27,8%

3. Bilan de la section d'investissement

La majorité municipale, pleinement investie dans la recherche de nouvelles subventions, a financé ses dépenses d'équipement en 2024 principalement par l'autofinancement et l'emprunt. La bonne gestion pluriannuelle des budgets et la maîtrise de la section de fonctionnement depuis de nombreuses années ont permis d'assumer les engagements pris devant les Vitrollais répondant à des besoins immédiats malgré les tensions observées sur les recettes d'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant total des investissements	18 713 521,82	15 868 667,97	23 448 564,16	22 998 426,87	15 712 351,24
FCTVA	4 474 350,12	2 738 584,16	2 409 160,86	3 032 584,95	3 102 214,40
Subventions	6 596 020,85	8 306 285,87	6 846 631,59	2 008 340,35	4 927 314,16
Emprunts	2 000 000,00	6 000 000,00	7 000 000,00	6 500 000,00	6 302 300,57
Autofinancement des investissements	5 643 150,85	-1 176 202,06	7 192 771,71	11 457 501,57	1 380 522,11



C. Résultats de clôture provisoire

La gestion efficiente des ressources et des dépenses de fonctionnement depuis de nombreuses années a permis en 2024 de pallier les difficultés à nouer de nouveaux contrats de subventions avec nos partenaires locaux tout en poursuivant la réalisation de projets ambitieux d'équipements pour les Vitrollais. Le compte administratif provisoire reste largement excédentaire de 9 936 077,51 €.

	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de clôture en fonctionnement	12 716 201,28	16 684 501,41	18 252 555,54	17 028 841,70	11 431 274,52
Résultat de clôture en investissement	2 584 091,73	5 227 618,99	-264 778,18	-9 004 197,61	-1 495 197,01
Résultat global de clôture	15 300 293,01	21 912 120,40	17 987 777,36	8 024 644,09	9 936 077,51

A ce stade, les grands équilibres financiers sont maintenus et feront l'objet d'une présentation détaillée lors du vote du compte administratif 2024.

PARTIE 3 : Les orientations budgétaires de la ville pour 2025

Le budget 2025 s'inscrit dans la continuité de la stratégie budgétaire de la ville : maintien d'un haut niveau de service public et engagement de la ville dans une démarche de Transition Ecologique, dans la plus stricte maîtrise des grands équilibres financiers vus ci-avant afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

Précaution de lecture : les chiffres présentés ci-après sont des comparaisons de BP à BP. Pour l'exercice 2025, il s'agit d'hypothèses de travail en date de rédaction du présent rapport dans l'attente du vote de la Loi de Finances.

A. Evolution de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la ville de financer ses politiques publiques et ses services de proximité. Ce budget est fortement impacté cette année par les mesures contenues dans les Projets de Loi de Finances et de Financement de la Sécurité Sociale en cours de discussion à l'Assemblée nationale, et l'incertitude liée à leur adoption.

Dans ce contexte, la stratégie budgétaire de la ville est de trouver la ligne de crête entre une approche prudentielle de la situation et la nécessité de ne pas trop dégrader les services publics.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 1,3%, passant de 76 240 000 € en 2024 à 77 243 780 € en 2025.

Cette hausse est portée par la masse salariale qui subit les réformes gouvernementales effectuées (revalorisation de la valeur du point d'indice, augmentation de 5 points de tous les traitements de base...) ou à venir (augmentation d'un point de la cotisation à l'URSSAF, augmentation de 3 points de la cotisation à la CNRACL). Ainsi, le chap. 012 augmenterait de 1,2 millions par rapport au budget primitif 2024 pour des motifs strictement exogènes.

L'augmentation des cotisations à la Caisse de Retraites est l'une des mesures non encore votées à la date d'écriture du présent rapport. Le précédent gouvernement avait annoncé une augmentation de 12 points sur 3 ans, soit 4 points par an, ce qui représentait une charge supplémentaire de 800 000 € par an pour Vitrolles. Il a ensuite lissé cette hausse sur 4 ans, soit 600 000 € par an. Le chiffre retenu par la ville est de 500 000 €, en partant du principe que la mesure ne serait pas applicable au 1^{er} janvier 2025, mais qu'elle le sera peut-être dans les mois à venir.

Au-delà de ces augmentations qui s'imposent à elle sans recours possible, la Collectivité veille à la maîtrise de sa masse salariale en limitant son effet GVT par la baisse de ses effectifs.

A contrario, toutes les autres dépenses de gestion courantes se contractent, dont les charges à caractère général nécessaires à la vie courante des services. Ainsi, celles-ci passent de 18,3 millions à 18,1 millions alors même que les taxes sur les fluides augmentent encore de 210 000 € cette année. Cette baisse des charges traduit un travail d'optimisation accrue dans le fonctionnement de la Collectivité, avec l'ambition de ne pas dégrader la qualité du service public.

Les charges financières sont en légère augmentation.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Charges à caractère général	13 819 824	14 700 000	16 081 000	18 300 000	18 300 000	18 123 780	-1,0%
Charges de personnel	49 000 000	49 000 000	49 000 000	50 000 000	51 200 000	52 400 000	2,3%
Atténuations de produits	340 000	300 000	281 500	449 480	410 000	400 000	-2,4%
Autres charges de gestion courante	4 098 400	4 400 000	4 193 000	4 590 000	4 800 000	4 720 000	-1,7%
Autres dépenses	1 200 000	1 650 000	1 120 000		-	-	
Total des dépenses de gestion courante	68 458 224	70 050 000	70 675 500	73 339 480	74 710 000	75 643 780	1,2%
Charges financières	850 000	850 000	600 000	800 000	1 430 000	1 500 000	4,9%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	749 650	885 000	560 000	340 000	100 000	100 000	0,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	70 057 874	71 785 000	71 835 500	74 479 480	76 240 000	77 243 780	1,3%
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	5 045 000	3 300 000	3 483 472	4 100 000	3 750 000	4 342 420	15,8%
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	75 102 874	75 085 000	75 318 972	78 579 480	79 990 000	81 586 200	2,0%

Les politiques obligatoires et facultatives de la collectivité pourront être mises en œuvre dans le cadre de ce budget de fonctionnement.

Ainsi, toutes dépenses confondues (coûts directs, indirects et salariaux), les principaux postes budgétaires de la Collectivité sont :

- L'Enfance : 16,82 M€ (24,29% des dépenses réelles de fonctionnement)
- La Culture et le Patrimoine : 8,79 M€ (12,69%)
- La Petite Enfance : 8,57 M€ (12,37%)

La Collectivité est également très engagée en matière d'entretien et d'amélioration de l'espace public :

- Entretien, exploitation des bâtiments et propreté urbaine : 9,49 M€
- Environnement et aménagement du paysage : 3,36 M€
- Voirie et éclairage public : 1,95 M€
- Charges locatives et de copropriétés : 1,83 M€
- Les performances thermiques et énergétiques des bâtiments : 1,26 M€

Le reste des crédits de fonctionnement est consacré à l'accompagnement et la protection des Vitrollais :

- La Police Municipale : 3,97 M€
- Le Sport : 3,91 M€
- La Solidarité : 2,47 M€ dont 1 M€ de subvention au CCAS
- L'état civil et les cimetières : 2,18 M€
- Le soutien aux associations : 1,5 M€ auxquels il faut rajouter les aides indirectes (prêts de salle et de véhicules, accompagnement dans le montage des projets, etc.)
- L'économie et l'emploi : 0,90 M€
- Les animations et les événements : 0,68 M€

2. Les recettes de fonctionnement

A contrario, les recettes réelles de fonctionnement sont à la baisse. Hors excédent de fonctionnement reporté, elles devraient s'élever à 77 246 625 €. Cette baisse s'explique principalement par l'hypothèse de contribution des Collectivités territoriales au redressement budgétaire national voulue par l'Etat, alors même que celles-ci ne contribuent pas à l'endettement national puisque leur budget de fonctionnement est obligatoirement équilibré et ne peut pas être financé par l'emprunt.

Cette contribution devait passer par un mécanisme de prélèvement sur recettes, appelé Fond de Précaution, d'un montant maximum de 2% des recettes réelles. Le montant retenu pour Vitrolles est, à ce stade et de manière prudentielle, d'un million d'euros.

Ainsi, en augmentant les dépenses des Collectivités tout en baissant leurs recettes, le Gouvernement les place volontairement dans un mécanisme d'effet ciseau complexe.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Impôts et taxes	60 472 893	61 654 158	58 888 576	62 939 517	63 878 448	62 670 575	-2%
Dotations et subventions	5 178 942	5 323 345	7 992 251	8 076 622	9 087 908	9 692 545	7%
Autres produits courants stricts	3 768 998	3 514 384	3 146 371	3 533 181	3 863 118	3 562 871	-8%
Atténuations de charges	365 000	359 500	962 800	984 737	976 000	1 311 985	34%
Total des recettes de gestion courante	69 785 833	70 851 387	70 989 997	75 534 057	77 805 474	77 237 976	-1%
Produits financiers	104 471	101 687	70 000	82 901	110 677	8 649	-92%
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	983 528	1 158 778	1 089 591	-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	70 873 832	72 111 852	72 149 588	75 616 958	77 916 151	77 246 625	-1%
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	710 000	710 000	370 000	460 000	530 000	290 000	-45%
Excédent de fonctionnement reporté	7 189 042	12 716 201	15 391 349	14 903 112	7 703 849	9 349 575	21%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	78 772 874	85 538 054	87 910 937	90 980 070	86 150 000	86 886 200	1%
Excédent de fonctionnement	3 670 000	10 453 054	12 591 965	12 400 590	6 160 000	5 300 000	-14%

NB : Le total des recettes de fonctionnement intègre le résultat cumulé des années précédentes (y compris le résultat prévisionnel 2024).

Ces recettes intègrent principalement :

- 33 938 800 € de fiscalité locale. Il s'agit de la principale recette de la commune, qui sous l'effet de l'indexation à l'inflation des bases de la taxe foncière avait fortement augmenté en 2023.

Pour mémoire, le produit de la taxe foncière est égal aux bases multipliées par le taux. La ville ayant fait le choix de ne pas augmenter le taux applicable depuis plus de 20 ans, l'augmentation de cette recette est strictement liée à l'inflation (revalorisation votée sur proposition du gouvernement).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Impôts locaux	28 800 000	30 000 000	27 367 900	30 699 000	31 202 833	30 300 000	-2,89%
Droits de mutation	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 800 000	1 620 000	1 200 000	-25,93%
Taxe sur l'électricité	800 000	800 000	750 000	600 000	1 020 000	800 000	-21,57%
TLPE	427 750	609 500	522 000	518 920	900 000	910 000	1,11%
Taxe de séjour	700 000	500 000	500 000	660 000	500 000	700 000	40,00%
Droits de place	20 272	20 276	22 876	23 000	30 190	28 800	-4,60%
Total fiscalité locale	32 048 022	33 229 776	30 462 776	34 300 920	35 273 023	33 938 800	-3,78%

- 28 731 775 € de dotations et compensations métropolitaines, en hausse par rapport à l'an dernier grâce à l'augmentation de la Dotation de Solidarité Communautaire obtenues par la commune.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Attribution de compensation	28 095 871	28 095 871	28 095 800	28 181 047	28 094 125	28 094 125	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	0	0	0	122 550	260 000	367 650	7,44%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	3 577 022	3 558 287	3 424 876	335 000	251 300	270 000	41,40%
Total Dotation et compensation	31 672 893	31 654 158	31 520 676	28 638 597	28 605 425	28 731 775	0,44%

Hors Dotation de Solidarité communautaire, les variations des dotations métropolitaines s'expliquent par les transferts de compétence et les modifications de périmètre actés par la CLECT.

Parmi les autres recettes de la Ville, la Loi de Finances 2024 prévoyait une augmentation exceptionnelle de la DGF. Dans l'attente de la notification officielle des services de l'Etat, la ville a inscrit en 2024 une DGF en hausse de 8,26% par rapport à 2023 pour un montant de 1 786 229 € et a perçu 1 941 135 € de DGF. Pour l'exercice 2025, la DGF est inscrite en hausse de 8,61% de BP à BP mais en reconduction des crédits perçus en 2024.

Elle reste très inférieure à la moyenne nationale de DGF par habitant : 57,21 € à Vitrolles contre 200 € en moyenne.

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2020	1 436 000,00	-8.83 %	42,55	201,00
2021	1 500 000,00	4.46 %	44,54	198,00
2022	1 560 000,00	4.0 %	46,00	200,00
2023	1 650 000,00	5.77 %	48,66	200,00
2024	1 786 229,00	8.26 %	52,68	200,00
2025	1 940 000,00	8.61 %	57,21	200,00

Enfin, la baisse des produits financiers (110 677 € en 2024) correspond uniquement à la non-inscription des dividendes versés par l'aéroport, dans l'attente d'une stabilisation des montants 2025. Ils seront inscrits lors de la prochaine étape budgétaire suivant la notification.

B. Evolution de la section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement devraient se monter en 2025 à 25 399 327 € dont 24 655 907 € de dépenses d'équipement brut.

Le montant des opérations nouvelles (PPI) est prévu à hauteur de 11 712 160 €, déclinés comme suit :

- 5,4 millions pour l'entretien et la maintenance de notre patrimoine, notre voirie et nos espaces verts
- 3,5 millions pour les opérations structurantes déjà engagées
- 1,7 millions pour le fonctionnement des services (matériel, véhicules, informatique, vidéoprotection...)
- 0,65 millions pour de nouvelles opérations structurantes
- 0,4 millions pour les petites opérations annuelles dont notamment la réfection du mur du Parc Gounelle.

Les opérations structurantes déjà engagées concernent principalement la fin du Groupe Scolaire Robert Badinter, l'aménagement paysager de la Place de Provence ainsi que la rénovation de la Tour Sarrasine, lauréate du Loto du Patrimoine porté par la Mission Stéphane Bern.

La majorité municipale entend, dans la continuité de ses engagements, privilégier les investissements vertueux, bénéfiques à l'environnement ou créateurs d'économies sur le fonctionnement.

Ainsi, les nouvelles opérations structurantes intègrent principalement des crédits d'études pour adapter notre territoire au changement climatique, dans le cadre du Label Climat Air Energie dont la ville est signataire.

A ceci s'ajoute un volume de 5 172 000 € correspondant aux opérations engagées en 2024 mais payées en 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Dépenses d'équipement brut	19 575 000	29 274 121	25 342 291	28 748 703	21 469 099	24 655 907	14,8%
Dépenses financières d'investissement	1 196 000	1 020 000	702 565	289 250	823 420	743 420	-9,7%
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	20 771 000	30 294 121	26 044 856	29 037 953	22 292 519	25 399 327	13,9%
Remboursement de capital	4 007 000	4 600 000	4 641 392	4 490 000	4 600 000	4 806 000	4,5%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	5 735 000	5 710 000	5 370 000	3 460 000	4 530 000	4 290 000	-5,3%
Déficit d'investissement reporté	394 672	-	-	264 778	9 004 198	1 478 273	-83,6%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 907 672	40 604 121	36 820 675	37 252 732	40 426 717	35 973 600	-11,0%

Un travail de fond a été fait en 2024 pour améliorer la lecture des indicateurs financiers de la ville, et permettre notamment d'identifier et de mettre en exergue les dépenses « vertes » ou vertueuses, qui, au-delà de l'amélioration des services et du cadre de vie des vitrollais, contribuent plus largement à la protection de la planète et à la lutte contre le changement climatique. Ces indicateurs feront l'objet d'une annexe au Compte Administratif 2024, présenté au Conseil Municipal du 27 mars 2025.

2. Les recettes d'investissement

Le programme d'investissement ambitieux porté par la majorité sera principalement financé à hauteur de 3 249 999,92 € de FCTVA et de taxe d'aménagement et de 6 175 465,08 € de subventions, pour un total de 9 425 465 € inscrits en dotations et subventions.

Les subventions sont inscrites en augmentation par rapport aux années précédentes car elles prévoient la signature d'un Contrat Départemental de Transition Ecologique financé à hauteur de 50%, et qu'elles intègrent le report de la subvention de l'ANRU pour le Groupe Scolaire Robert Badinter à hauteur de 1 759 999 €. L'augmentation des subventions traduit également les bons résultats du travail engagé en matière de recherche et de diversification des financements.

Le reste des opérations d'investissement sera financé par le recours à l'emprunt. Le montant emprunté est en baisse constante depuis 2022, et devrait se stabiliser en 2025 à hauteur de 6 millions.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Dotations et subventions	8 890 500	12 741 246	7 196 309	6 993 000	7 230 663	9 425 465	30,4%
Autres recettes réelles d'investissement	1 881 000	3 154 998	1 345 241	3 792 863	3 980 360	5 052 575	26,9%
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	10 771 500	15 896 244	8 541 550	10 785 863	11 211 022	14 478 040	29,1%
Recettes liées à l'emprunt (chapitre 16)	6 001 500	2 002 200	7 203 688	6 701 500	6 301 500	6 001 000	-4,8%
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	10 070 000	8 300 000	8 483 472	7 100 000	7 750 000	8 342 420	7,6%
Excédent d'investissement reporté	-	2 584 092	5 227 619	-	-	-	-
Excédent capitalisé 1068	5 567 805	-	1 293 153	3 349 443	9 324 992	1 852 140	-80,1%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 410 805	28 782 535	30 749 481	27 936 807	34 587 515	30 673 600	-11,3%

C. Evolution de l'encours de dette

En 2022, la volonté politique d'équiper les vitrollais d'équipements de proximité de qualité s'est heurtée à la baisse des subventions départementales.

Pour assumer ses engagements, la ville a eu recours à l'emprunt et son encours de dette par habitant a augmenté. Cette stratégie a notamment permis de construire les nouveaux groupes scolaires Anne Sylvestre et Robert Badinter qui étaient très attendus par les Vitrollais.

Depuis 2022, le montant des emprunts nouveaux est en baisse constante, passant de 7 à 6 millions d'euros.

	Dettes au 31 12	Variation Dette	Emprunts nouveaux (164 hors 16449)	Encours de dette par habitant
CA 2020	31 831 208,09	-6%	2 000 000,00	943,26
CA 2021	33 303 642,21	5%	6 000 000,00	988,88
CA 2022	36 668 631,64	10%	7 000 000,00	1 081,35
CA 2023	39 008 616,54	6%	6 500 000,00	1 150,36
BP 2024	40 989 321,85	5%	6 100 000,00	1 208,77
BP prévisionnel 2025	42 283 321,85	3%	6 000 000,00	1 246,93

Même si les montants d'emprunts nouveaux baissent, l'encours de dette continue d'augmenter car la ville emprunte plus qu'elle ne rembourse. Toutefois, cette augmentation se fait de façon moins soutenue qu'en 2022 et 2023, dans l'hypothèse notamment de la signature du Contrat Départemental de Transition Ecologique et de financements européens.

Dès lors les charges financières augmentent elles aussi. Cette augmentation est accentuée par la hausse importante des taux variables sur les exercices 2024 et 2025, qui concernent 22% de notre encours. Bien que les marchés financiers semblent se détendre sur la fin de l'année 2024, les orientations pour le BP 2025 se veulent prudentielles pour pouvoir intégrer les effets négatifs de l'instabilité politique au niveau national.

	Annuités (Capital + intérêts)	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	Charges financières (dont frais)
CA 2020	4 579 335,61	4 057 767,41	521 568,20
CA 2021	4 981 978,05	4 527 958,80	454 019,25
CA 2022	4 089 150,82	3 636 010,56	453 140,26
CA 2023	4 960 965,15	4 163 549,12	797 416,03
BP 2024	6 030 000,00	4 600 000,00	1 430 000,00
BP prévisionnel 2025	6 306 000,00	4 806 000,00	1 500 000,00

CONCLUSION

En pleine période de préparation budgétaire 2025, la Commune de Vitrolles est plongée, comme les autres Collectivités, dans une incertitude à la fois inédite et anxiogène, au regard du fort impact que le Projet de Loi de Finances pourrait avoir sur son budget.

Dans ce contexte, la stratégie budgétaire se veut lucide et prudentielle, sans pour autant conduire la Majorité Municipale à renoncer à ses projets en faveur des vitrollais.

Ainsi, des hypothèses de travail réalistes ont été intégrées au projet de budget, par anticipation des annonces à venir sur les contributions des collectivités au désendettement de l'Etat, ceci afin de préserver les intérêts et équilibres fondamentaux de la collectivité.

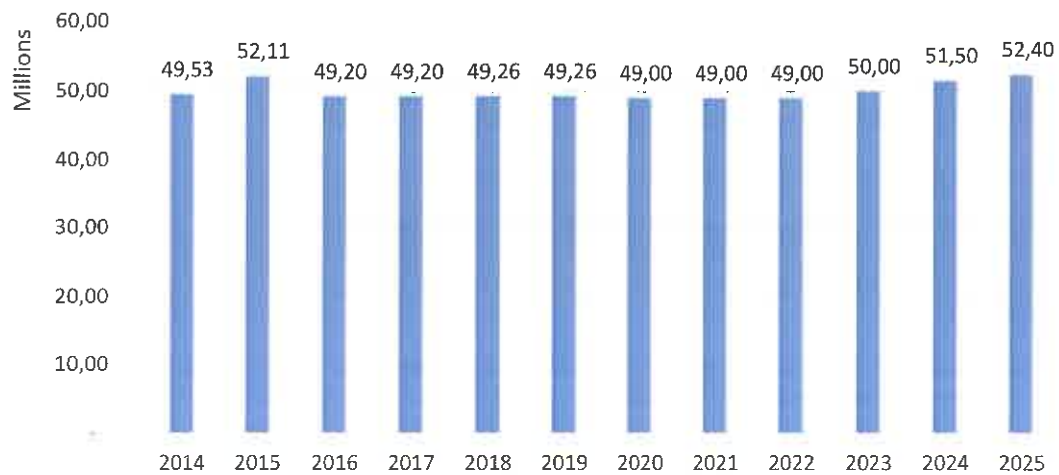
Dans cette perspective, la majorité municipale poursuit la structuration de son budget autour des axes suivants :

- 1- Une volonté continue de préserver les ménages Vitrollais et de ne pas leur faire payer les errements de la politique budgétaire de l'Etat. Cela se traduira par la décision de ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité directe locale depuis plus de vingt ans et de plafonner le niveau d'emprunt à 6 millions d'euros par an ;
- 2- Une augmentation contrainte de la masse salariale, qui ne vise qu'à financer les hausses des cotisations, et devra conduire à un travail de fond de l'Administration visant à absorber l'effet GVT et limiter les recrutements, tout en maintenant la qualité du Service Public ;
- 3- Un redoublement des efforts déjà engagés pour limiter au maximum les dépenses courantes et multiplier les sources de financement alternatives ;
- 4- Enfin, le choix de ne pas renoncer pour autant au programme d'investissement axé sur la rénovation énergétique, l'amélioration de l'espace public et la transition écologique en lançant dès 2025 les études nécessaires à la réalisation des futurs grands projets de la ville.

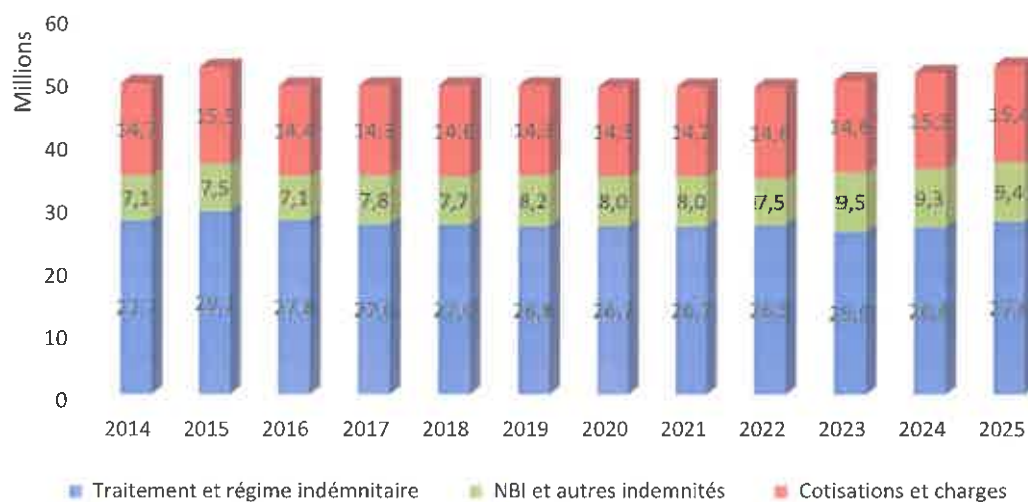
Les hypothèses budgétaires développées dans le présent rapport pourraient être amenées à varier fortement si la France se dotait d'un budget d'ici à mars 2025. Si tel ne devait pas être le cas, la Ville de Vitrolles devrait voter son budget en l'état et présentera ultérieurement au Conseil Municipal une Décision Modificative concordant avec la Loi de Finances 2025.

Annexe 1 : Données détaillées sur les dépenses de personnel

Evolution des dépenses de personnel votées entre 2014 et 2025



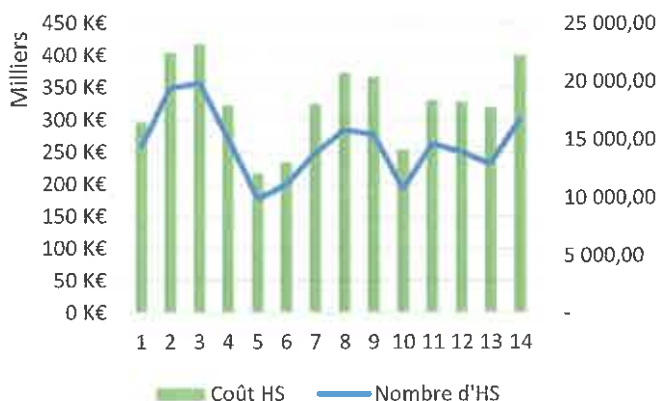
Ventilation des dépenses de personnels votées au BP entre 2014 et 2025



Heures supplémentaires

Exercice	Coût HS	Nombre d'HS
2011	296 850,03	14 343,00
2012	405 764,59	19 423,00
2013	418 725,02	19 911,00
2014	323 182,03	15 046,00
2015	217 280,10	9 861,00
2016	234 666,06	11 068,00
2017	325 011,03	13 773,00
2018	373 731,89	15 845,00
2019	366 391,00	15 445,00
2020	254 786,00	10 736,00
2021	330 749,00	14 629,00
2022	328 192,00	13 933,00
2023	319 617,00	12 874,00
2024	399 881,00	16 773,00

Heures supplémentaires réalisées de 2011 à 2024



Structure des effectifs

Effectifs au 31/12/N	Titulaires et stagiaires	Contractuels	Contrats aidés et apprentis	Vacataires	EFFECTIF TOTAL
2013	1095	127	66	160	1448
2014	1083	102	78	161	1424
2015	1055	102	40	152	1349
2016	1039	118	21	140	1318
2017	1029	179	4	82	1294
2018	1003	215	3	50	1271
2019	969	216	3	51	1239
2020	952	229	4	51	1236
2021	920	254	6	71	1251
2022	880	266	8	63	1217
2023	831	263	7	96	1197
2024	829	278	13	56	1176

Entre 2013 et 2024, le nombre d'agents employés par la collectivité a diminué de 272 personnes. Le nombre de titulaires a baissé de 19,44 % sur la période grâce aux réorganisations effectuées au sein des services et par un examen attentif de toutes les demandes de remplacement liés aux départs en retraite.

Hors mutations, le nombre de départs en retraite effectués en 2023 s'élève à 32 personnes.

Le nombre de contractuels augmente légèrement notamment pour répondre aux changements d'organisation de la délégation enfance.

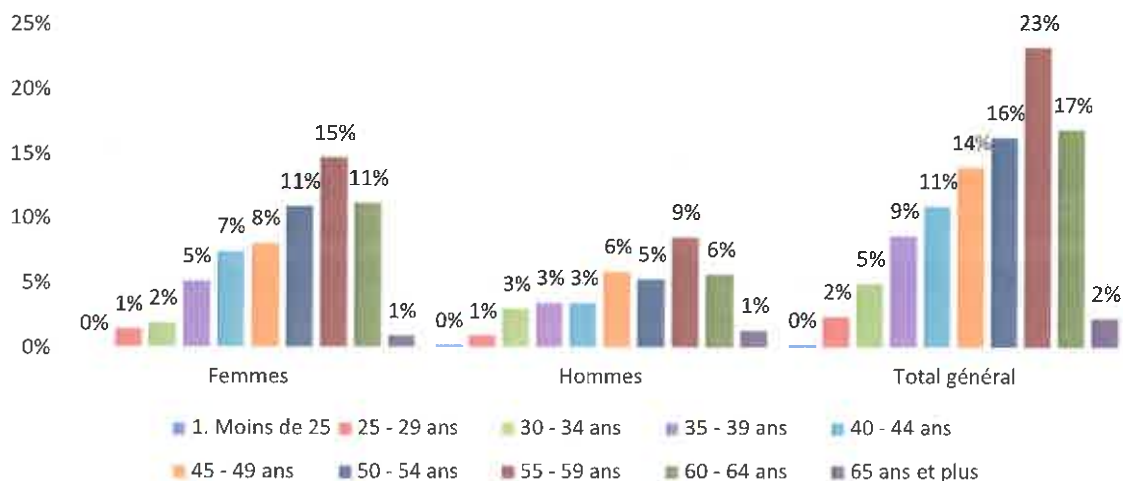
Répartition par catégorie

Effectifs au 31/12/2024	Cat A	Cat B	C&C	Assistantes Maternelles	Hors catégorie	TOTAL
Titulaires et stagiaires	75	144	610			829
Contractuels	15	30	207	26		278
Contrats aidés et apprentis			13			13
Vacataires		9	47			56
TOTAL	90	183	877	26	0	1176

Pyramides des âges

Tranches d'âge	Femmes	Hommes	Total général
1. Moins de 25	0	2	2
25 - 29 ans	12	8	20
30 - 34 ans	16	25	41
35 - 39 ans	43	29	72
40 - 44 ans	62	29	91
45 - 49 ans	67	49	116
50 - 54 ans	91	44	135
55 - 59 ans	122	71	193
60 - 64 ans	93	47	140
65 ans et plus	8	11	19
TOTAL	514	315	829

Pyramide des Ages au 31/12/2024



La forme inversée de la pyramide démontre que la population des agents municipaux est relativement âgée avec 59 % des effectifs qui a plus de 50 ans. Le nombre de départs en retraite va s'accroître à moyen terme malgré une tendance au rallongement des carrières lié aux réformes des retraites successives.

Annexe 2 : Données sur la gestion de la dette du budget principal

Données prévisionnelles du CA 2024

Caractéristiques de la dette au 31/12/2024 (CA prévisionnel)

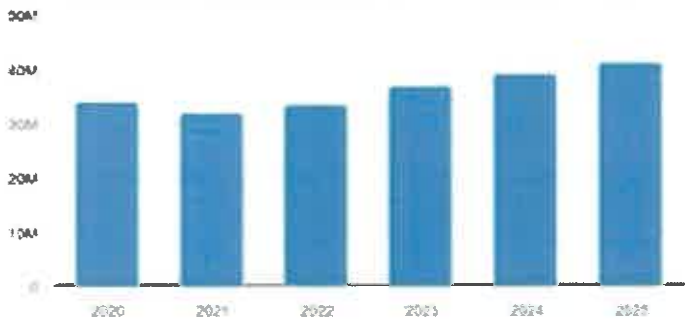
Encours	40 989 321,85	Nombre d'emprunts *	34
Taux actuariel *	2,55%	Taux moyen de l'exercice	2,62%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2024

Annuité	5 159 369,71	Amortissement	4 388 218,75
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	768 150,96	Frais	6 100,00
		ICNE	

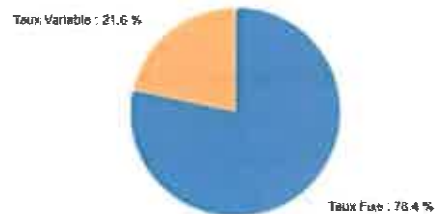
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



Extinction

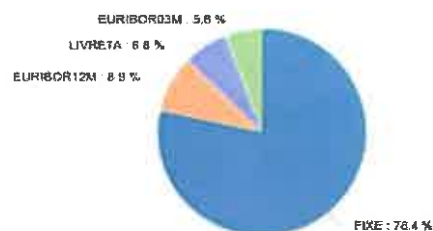


Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	32 118 694,54	8 870 627,31	40 989 321,85
%	78,36%	21,64%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 9 mois	4 ans, 6 mois	5 ans, 6 mois
Duration	5 ans, 5 mois	4 ans, 2 mois	5 ans, 2 mois
Nombre d'emprunts	23	11	34
Taux actuariel	2,25%	3,61%	2,55%
Taux actuariel après couverture	2,25%	3,61%	2,55%

Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2024	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	23	32 118 694,54	78,36%	3 729 683,72	69,21%
EURIBOR12M	3	3 666 666,74	8,95%	700 558,84	13,00%
LIVRETA	4	2 806 089,52	6,85%	373 382,11	6,93%
EURIBOR03M	4	2 397 871,05	5,85%	585 333,73	10,86%
TOTAL	34	40 989 321,85		5 388 958,40	

Annexe 3 : Le budget annexe des cimetières

Le budget annexe des cimetières est relatif à la vente de caveaux. Il est géré en M4 et depuis l'exercice 2022 il fait l'objet d'une comptabilité des stocks.

Cette comptabilité de stock a engendré des régularisations comptables sur les exercices 2022 et 2023. Ainsi qu'un changement de comptabilisation qui explique l'absence de dépenses et de recettes en investissement à compter de 2022. Les aménagements réalisés sont comptabilisés en dépenses réelles de fonctionnement et les recettes liées aux ventes en recettes réelles de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2024, des aménagements ont été réalisés pour un montant de 33 209 € et des caveaux ont été vendus pour un montant de 80 513 €. En 2025, suites aux extensions des cimetières réalisés sur les crédits du budget principal des aménagements de caveaux sont prévus pour un montant de 45 000 €. La vente de la totalité des caveaux et caveautins disponibles est prévue en 2025.

Une partie de l'excédent cumulé pourrait être reversé au budget principal sur l'exercice 2025.

D/R	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 prévisionnel
Dépenses réelles de fonctionnement	1,30	1,02	54 414,04	-	33 209,00	46 000,00
Recettes réelles de fonctionnement	35 835,20	202 321,44	59 679,40	55 126,20	82 496,00	120 240,00
Total Fonctionnement	35 836,50	202 322,46	114 093,44	55 126,20	115 705,00	166 240,00
Dépenses réelles d'investissement	-	297 934,88	-	-	-	-
Recettes réelles d'investissement	-	135 928,04	-	-	-	-
Total investissement	-	433 862,92	-	-	-	-

Le budget annexe des cimetières reste stable depuis 2022 et l'intégration de la comptabilité de stock. Les ventes réalisées permettent d'autofinancer les aménagements de nouveaux caveaux, caveautins...

